

MÉTRORANDO

La randonnée de la Métropole



Photos : ©Alain Doucé

Dimanche ↙
6 OCTOBRE 2024

DÉPART : SAINT-MARTIN-D'HÈRES
Place de la Liberté • Entre 8 h et 10 h 30

INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
EN LIGNE

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

grenoblealpesmetropole.fr/metrorando
04 85 59 82 80

4 circuits de niveaux différents
emprunteront des sentiers balisés sur
les communes de Saint-Martin-d'Hères,
Gières, Saint-Martin-d'Uriage, Herbeys,
Brié-et-Angonnes, Eybens et Poisat.

La prochaine édition de la **MÉTRORANDO** aura lieu dimanche **6 OCTOBRE 2024**.

Le départ s'effectuera entre 8h et 10h 30 de la Place de la Liberté sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.

Les 4 circuits proposés aux randonneurs emprunteront des sentiers balisés sur les communes de Saint-Martin-d'Hères, Gières, Herbeys, Brié-et-Angonnes, Eybens, Poizat et Saint-Martin-d'Uriage.

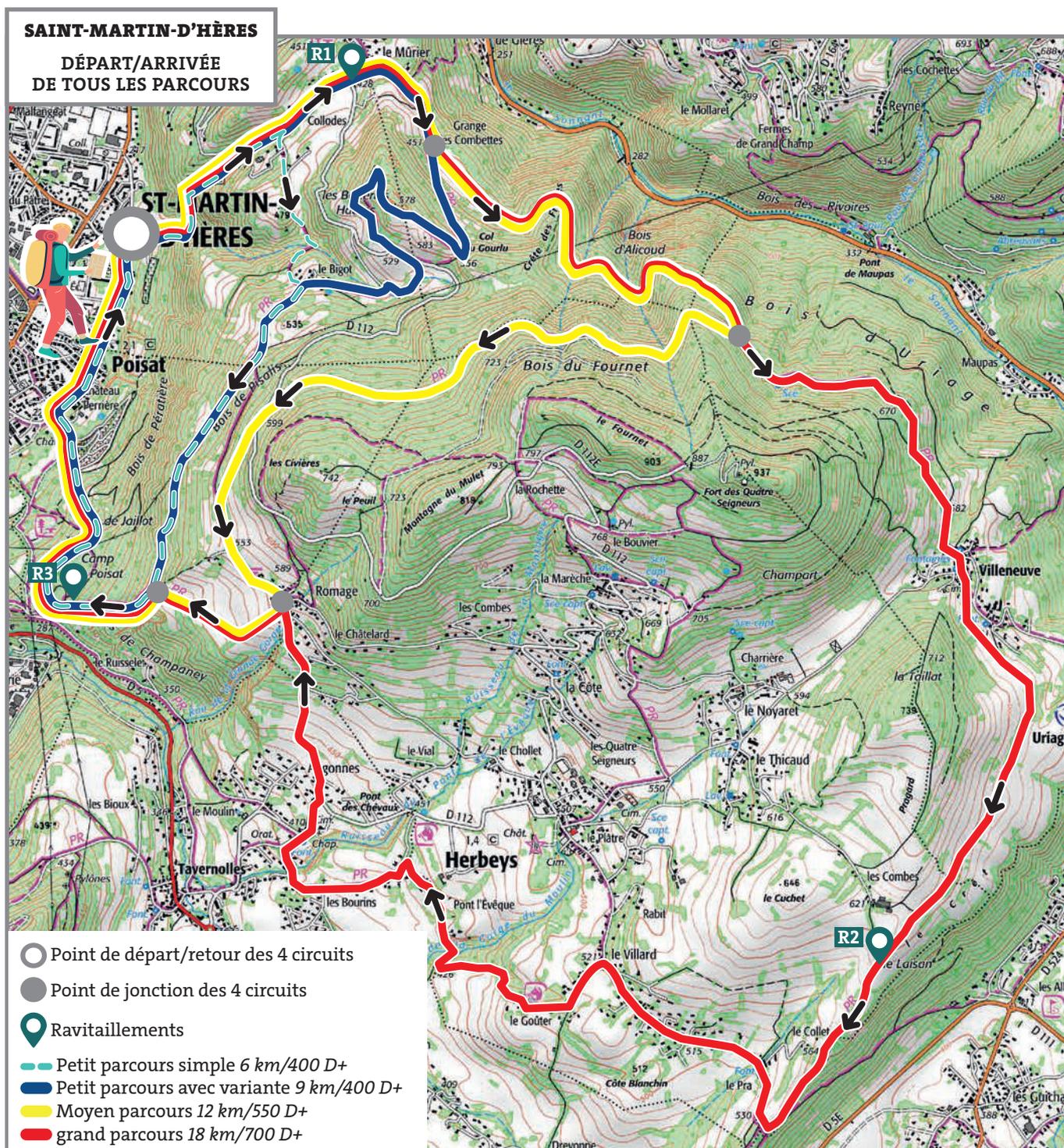
Cet événement s'inscrit dans le cadre du mois de la transition alimentaire : des produits locaux seront servis sur les points de ravitaillement mais cela ne dispense pas les randonneurs de prévoir leur pique-nique.

Rendez-vous à tous les randonneurs le 6 octobre, les inscriptions se feront au préalable en ligne avant le vendredi 4 octobre 16 h.

IMPORTANT

Dans un contexte de limitation des déchets, tous les randonneurs s'engagent à disposer de gourdes adaptées au parcours choisi. Ces gourdes pourront être remplies au niveau du point de départ et sur les points de ravitaillements.

Aucune bouteille ne sera distribuée aux participants lors de cette manifestation.





Grand parcours

Longueur : **18 km**

Dénivelé positif : **700 m**

Durée de marche effective : **5 h 00**

Niveau de difficulté : **BON MARCHEUR**

LE DÉPART SERA COMMUN À TOUS LES PARCOURS DEPUIS LA PLACE DE LA LIBERTÉ JUSQU'AU HAMEAU DES « COLLODES ».

Les randonneurs s'engageront, au niveau du feu tricolore, dans la rue du Souvenir sur une cinquantaine de mètres. Prendre à gauche le chemin dit de la « Cascade » en direction des « Collodes » et du « Murier ». Au débouché de ce chemin sur la Rue du 4 Janvier 1944, l'ensemble des randonneurs prendra à droite et continuera la montée en direction des « Collodes » et du « Murier ». Aux « Collodes », poursuivre tout droit en direction du « Murier » ou sera installé le **Ravitaillement 1 (R1)**.

Après le **R1**, prendre sur la gauche le chemin de Villeneuve. Aux « Combettes » poursuivre tout droit sur le chemin de Villeneuve en direction du « Bois du Fournet ». Au « Bois du Fournet » prendre à gauche en direction de « Villeneuve d'Uriage ». Au niveau du bassin à « Villeneuve d'Uriage », prendre légèrement à droite le chemin de l'Église. À l'intersection au niveau du cimetière, prendre à gauche en direction de « Brié ». Faire 100 mètres sur la route et prendre à droite le « chemin des Taillés » en direction de « Brié ».

Poursuivre tout droit pour atteindre le **Ravitaillement 2** zone de pique-nique sur les crêtes. Après le **R2** poursuivre le chemin en direction des « Envers ». Prendre à droite en direction d'« Herbeys ». Poursuivre la route jusqu'au « Villard » et prendre à gauche en direction du « Goûter » et du « Moulin ». Traverser la gorge du Moulin et remonter en direction du « Calvaire ». Prendre à droite en direction de « La Chapelle des Angonnes », remonter le petit chemin le long du cimetière puis traverser la route des Angonnes. Rester sur le trottoir et rejoindre l'intersection en direction de Romage. Prendre à gauche pour quitter la route des Angonnes. Monter le chemin jusqu'à l'arrivée au « Hameau de Romage ». Prendre à gauche et poursuivre la route sur 50 m. Au niveau du point de jonction avec le moyen parcours, prendre à

gauche le chemin de descente sur « Eybens ». Traverser les prairies et regagner le sous-bois peu avant l'intersection « Les Verdelettes », point de jonction avec les petits parcours (simple et avec variante). À partir de l'intersection « Les Verdelettes » tous les parcours seront communs jusqu'à l'arrivée.

Poursuivre la descente en direction du **Ravitaillement 3** installé au « Camp de Poisat ». Après le **R3**, poursuivre dans le Parc Hubert Dubedout le chemin partant sur la gauche en direction du « Replat » et prendre ensuite à droite en direction du « Bois de Jaillot ». Poursuivre en direction du lieu dit « Parc Hubert Dubedout ». Prendre tout droit la route en direction de « Prémol ». Prendre à droite la rue Pierre Mendès France et poursuivre sur la rue Antoine pour regagner le point d'arrivée « Place de la Liberté » ●

Moyen parcours

Longueur : **12 km**

Dénivelé positif : **550 m**

Durée de marche effective : **3 h 30**

Niveau de difficulté : **MARCHEUR RÉGULIER**

LE DÉPART DE CE PARCOURS EST COMMUN AU GRAND PARCOURS JUSQU'AU « BOIS DU FOURNET ».

Au « Bois du Fournet », tandis que le grand parcours partira à gauche en direction de Villeneuve, le moyen partira à droite en direction de Romage.

Après une longue traversée du coteau, les randonneurs traverseront la D112 pour atteindre le « Relais de Romage ». Poursuivre tout droit en direction de « Romage ». Peu après l'entrée dans le « Hameau de Romage », prendre à droite et poursuivre sur le chemin de descente en direction d'Eybens, point de jonction avec le grand parcours. Le retour sera alors identique au grand parcours à partir de ce point ●

Petit parcours avec variante, montée au murier et col du gourlu.

Longueur : 9 km
Dénivelé positif : 400 m
Durée de marche effective : 2 h 45
Niveau de difficulté : **ASSEZ FACILE**

LE DÉPART DE CE PARCOURS EST COMMUN AU GRAND ET MOYEN JUSQU'AU « COMBETTES », INTERSECTION SITUÉE APRÈS LE RAVITAILLEMENT 1 (R1).

Aux « Combettes », tandis que le grand et moyen parcours poursuivront tout droit, ce parcours prendra à droite le chemin de montée en direction du « Col du Gourlu ». Au col, prendre à droite le chemin de montée aux « Batteries Hautes », faire le tour et regagner l'intersection « La Croisée ». Prendre à gauche, emprunter la D112 sur quelques mètres et prendre à droite le chemin en direction du « Bigot ». Au niveau de la route, prendre à gauche et atteindre le hameau du « Bigot » point de jonction avec le petit parcours simple. Prendre sur la gauche le chemin qui monte en direction du « Bois de Pialis ». Poursuivre tout droit en direction des « Verdelettes », point de jonction avec les grand et moyen parcours. Le retour sera commun aux grand et moyen parcours jusqu'à l'arrivée ●

Rappelons que l'activité de randonnée nécessite d'être bien chaussé, de prévoir des vêtements chauds et imperméables (en fonction de la météo), et surtout de ne pas surestimer ses capacités.

Petit parcours simple

Longueur : 6 km
Dénivelé positif : 300 m
Durée de marche effective : 2 h 15
Niveau de difficulté : **FACILE**

LE DÉPART DE CE PARCOURS EST COMMUN À TOUS LES PARCOURS JUSQU'AUX « COLLODES ».

Tandis que les autres parcours poursuivront tout droit aux « Collodes », le petit parcours simple prendra sur la droite la route puis le chemin en direction du « Bigot ». Dans le Hameau du Bigot, point de jonction avec le petit parcours avec variante, les randonneurs du petit parcours simple prendront à droite et l'itinéraire sera commun au petit parcours avec variante jusqu'à l'arrivée ●



À NOTER POUR LES PARCOURS : MOYEN ET PETITS

Le pique-nique (tiré du sac) sera possible au R3 au niveau du « Camp de Poisat ».

Côté pratique

- Départ de la Place de la Liberté, stands installés sur la place.
- **INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE. AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.**
- Le stationnement s'effectuera sur les parkings aux alentours.
- Pensez au covoiturage et à la ligne de bus C7 arrêt « Saint-Martin-d'Hères Village ».

Contact : 04 85 59 82 80 ou grenoblealpesmetropole.fr/metrorando